



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALLÉE- JONCTION TENUE AUX LIEU DES SÉANCES LE 16 DÉCEMBRE 2024  
À 19 H, DÛMENT CONVOQUÉ

Sont présents :

- Siège #1 - Marie-Ève Roy
- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #4 - Denis Vachon
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse. Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte à 19h25.

2024-12-14

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES COMPTES

4 - SUJETS À DISCUTER

- 4.1 - Indexation, rémunération & salaires
- 4.2 - Avis de fin emploi
- 4.3 - Embauche - journalier à la voirie
- 4.4 - Embauche - occasionnel au service des loisirs
- 4.5 - Avis de motion : règlement 2024-378 taxation 2025

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-12-15

3 - ADOPTION DES COMPTES

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9205 à 9207 inclus, les dépôts directs numérotés de 2795 à 2836 inclus ainsi que les prélèvements.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 276 224,82 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - SUJETS À DISCUTER

2024-12-16

4.1- Indexation, rémunération & salaires

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU que la hausse salariale accordée aux employés non syndiqués soit de 2,73%. Pour la mairie et les conseillers, l'augmentation salariale est également de 2.73 % selon la méthode de calcul stipulé dans le règlement sur le traitement des élus 2019-297.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-12-17

4.2 - Avis de fin emploi

Le conseil municipal prend connaissance de l'avis de fin d'emploi de l'employé 03-005.

2024-12-18

4.3 - Embauche - journalier à la voirie

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier à la voirie est vacant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié une offre d'emploi et que 4 candidatures ont été retenues

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées le 5 décembre 2024 et que le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Yves Perreault

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction embauche Monsieur Yves Perreault à titre de journalier à la voirie, et ce, à compter du mois de janvier 2025, et d'autoriser la direction générale et la mairesse à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-12-19

4.4 - Embauche - occasionnel au service des loisirs

CONSIDÉRANT QU'un poste de préposé aux plateaux sportifs et entretien ménager a été affiché, et ce, afin d'avoir une présence au centre communautaire le soir et la fin de semaine

CONSIDÉRANT QUE peu ou pas de candidature ont été reçus pour ce poste

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction embauche Monsieur Frédéric Larivière à titre de préposé aux loisirs pour combler les heures non comblées du poste de préposé aux plateaux sportifs et entretien ménager. Cet emploi est considéré à temps partiel, sans garantie d'un nombre d'heures minimum et le nombre d'heures est variable en fonction des besoins et de la disponibilité d'un préposé aux plateaux sportifs et entretien ménager.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-12-20

4.5 - Avis de motion : règlement 2024-378 taxation 2025

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Monsieur Dave Vachon de la présentation du règlement 2024-378 fixant le taux de taxes générales et spéciales, les compensations pour l'eau, les égouts, les ordures et le loyer annuel des compteurs d'eau pour l'année 2025.

Le projet de règlement est présenté par Madame Patricia Drouin, mairesse, et une copie est distribuée séance tenante à chacun des conseillers.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2024-12-21

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse